

(Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique)

Conditions d'acceptation au stage :

- être médicalement apte
- avoir 18 ans à la date de l'examen
- satisfaire aux tests de début de stage (200 mètres 2 nages en moins de 4min)

Durée du stage : du lundi 4 octobre 2010, à janvier 2011

Examen : Janvier 2011

Déroulement du stage :

les lundis : à l'Océanide de 19H00 à 20H00 : cours théoriques

et de 20H00 à 22h00 : entraînement dans l'eau

les jeudis (semaines paires): de 20h à 22h piscine de Schiltigheim

5 jours le week-end : de 09h à 18h (dates à définir) : secourisme PSE1

Coût de la formation :

- frais de dossier : 50 euros (non remboursables)
 - frais de formation : 330 euros incluant l'ensemble des cours, le manuel, l'assurance responsabilité civile et l'inscription à l'examen . (chèque joint au dossier, mais encaissé seulement au début du stage)
-

Modalités d'inscription :

Retourner le dossier complet (demande d'inscription avec photo, certificat médical et les chèques à l'ordre du CAMNS) à l'adresse suivante :

CAMNS
7, rue de l'usine à gaz
67240 BISCHWILLER

Au-delà des 20 premiers dossiers, nous constituons une liste d'attente, au cas où il y aurait des désistements.

1^{er} rendez-vous : lundi 4/10/2010 à 19H00 à l'Océanide à Saverne.

Renseignements

CAMNS: 03 88 06 21 60 (répondeur) ou www.camns.com

C.A.M.N.S.

1 photo

**Préparation au Brevet National
de Sécurité et de Sauvetage Aquatique**

Demande d'inscription :

Nom : Prénom.....

Né (e) le :/...../..... à

Adresse :

e-mail Téléphone :.....

Temps sur 200 mètres 2 nages (100m ventral-100m dorsal) :
(Obligatoire)

ci-joint :

1 chèque de 50 euros (non remboursables)

1 chèque de 330 euros (encaissé la première semaine de stage)

1 photo

Le certificat médical réservé exclusivement à la natation

Fiche d'inscription à retourner à l'adresse suivante :

C.A.M.N.S. - 7, rue de l'Usine à Gaz - 67240 BISCHWILLER

Certificat médical réservé exclusivement à la NATATION

CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date du dépôt du dossier est exigé pour tout candidat titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Je soussigné _____

Docteur en médecine, certifie avoir examiné à ce jour M _____

et avoir constaté /qu'il, qu'elle/ ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

A _____ le _____
Signature et cachet du médecin

ACUITE VISUELLE

SANS CORRECTION

Une acuité de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.

Soit au moins ...

3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10

AVEC CORRECTION

-Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10).

-Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

CAS PARTICULIER

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.